



Permanence

Pour répondre à une demande croissante et afin d'aider ceux qui en ont exprimé le besoin, un membre du Conseil Municipal tiendra, dans les locaux de la mairie, une permanence le:

1er vendredi de chaque mois de 14h00 à 16h00

Exemples d'aides:

- Rédactions de courriers administratifs,
- Constitutions de dossiers (FSL, CAF, APA, Suite décès,..)

En aucun cas, l'aide dispensée ne pourra être financière.

Prendre RDV auprès du secrétariat de la Mairie au 05.61.82.61.88